

Régime conventionnel : CCN900000/10P-A ; CCN900000/20P-A ;
CCN900000/N10P-A ; CCN900000/N20P-A ; CCN900000/P10P-A ;
CCN900000/P20P-A ; CCN900000/B10P-A ; CCN900000/B20P-A

N° Entreprise : _____

Date d'effet retenue de l'adhésion : _____

CONTRAT D'ADHESION**REGIME DE PREVOYANCE****ENSEMBLE DU PERSONNEL****DIRECT**Raison sociale : _____
Adresse du siège social : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Adresse de correspondance (si différente) : _____
Téléphone : _____ Télécopie _____ e-mail : _____
Date de création : _____ Forme juridique : _____
Code NAF : _____ N° SIREN : _____
Nature de l'activité : _____
Effectif concerné à la date de l'adhésion : _____

Appartenance à l'organisation patronale suivante : (cocher la case correspondante) :

 Fegapei Syneas Autre, spécifier : _____**> ADHESION**L'entreprise, ci-dessus nommée, représentée par _____
agissant en qualité de _____ muni de tous les pouvoirs nécessaires ⁽¹⁾ déclare souscrire
auprès d'Humanis Prévoyance le présent contrat d'adhésion en vue d'appliquer les dispositions du régime de Prévoyance instauré
par la Convention Collective Nationale du 15 Mars 1966 (JO 3116/IDCC 413), au profit de son personnel Cadre (salariés relevant
des articles 4 et 4 bis de la convention collective nationale de retraite et de prévoyance des cadres du 14 mars 1947) et non Cadre
(salariés ne relevant pas des articles 4 et 4 bis de la convention collective nationale de retraite et de prévoyance des cadres du 14
mars 1947).

(1) L'adhésion constituant un engagement contractuel de l'entreprise, la présente demande doit être signée par un représentant légal de l'entreprise ou, à défaut, par une personne dûment habilitée à prendre cet engagement. Afin d'enregistrer l'adhésion, l'entreprise doit joindre au présent document un Kbis de moins de 3 mois ou le récépissé de déclaration à la Préfecture pour une Association.

(2) L'OCIRP (Union d'Institutions de prévoyance régie par le code de la Sécurité sociale – 17 rue de Marignan, 75008 PARIS) est l'organisme assureur de la garantie rente éducation. Il en délègue la gestion à Humanis Prévoyance.

> ENGAGEMENT

Le contrat d'adhésion est souscrit à effet du 1^{er} jour du mois civil suivant l'envoi du présent contrat d'adhésion (cachet de la poste faisant foi) ; un double vous sera retourné après signature par Humanis Prévoyance.

L'entreprise déclare avoir reçu et pris connaissance du présent contrat (le contrat d'adhésion et les Conditions Générales du régime conventionnel référencées « CONDITIONS GENERALES 2016 – PREVOYANCE - CCN66 », ainsi que de la notice d'information référencée « NOTICE D'INFORMATION – PREVOYANCE – CCN66 »).

L'entreprise a-t-elle à la date de signature du présent contrat d'adhésion, des salariés et/ou anciens salariés en arrêt de travail* ou des bénéficiaires de rente éducation en cours de service (*cochez la case concernée*) :

NON : Si cette situation venait à être modifiée avant la date d'effet de l'adhésion, l'entreprise s'engage à en informer immédiatement notre organisme

OUI : Dans ce cas, vous devez obligatoirement remplir le document intitulé « Déclaration de reprise de passif »

** Incapacité Temporaire de Travail, y compris en temps partiel pour raison thérapeutique, ou Invalidité*

L'entreprise

HUMANIS PREVOYANCE

Fait à _____ le _____

Fait à _____ le _____

Signature (et cachet)

Le Directeur
Signature (et cachet)

Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données personnelles en écrivant à l'adresse : Groupe Humanis – cellule CNIL – satisfaction clients – 303 rue Gabriel Debacq – 45777 Saran Cedex ou par courriel à contact-cnil@humanis.com. Votre demande doit être accompagnée d'une copie d'un titre d'identité en cours de validité.

Humanis Prévoyance – Institution de Prévoyance régie par les dispositions du Titre III du Livre IX du Code de la Sécurité Sociale – Immatriculée au répertoire SIRENE sous le n°410 005 110 - Siège social : 29 Boulevard Edgar Quinet 75014 Paris – Soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution : 61 rue Taitbout 75009 Paris

**CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE
DE TRAVAIL DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES POUR PERSONNES
INADAPTEES ET HANDICAPEES DU 15 MARS 1966**

CCN900000/10P-A; CCN900000/20P-A; CCN900000/N10P-A; CCN900000/N20P-A; CCN900000/P10P-A;
CCN900000/P20P-A ; CCN900000/B10P-A ; CCN900000/B20P-A

ANNEXE I – COTISATIONS

> TAUX DE COTISATIONS (en % du salaire brut)

I- Personnel Non Cadre (salariés ne relevant pas des articles 4 et 4 bis de la convention collective nationale de retraite et de prévoyance des cadres du 14 mars 1947)

Garanties	A la charge de l'employeur		A la charge du salarié		Total	
	TA	TB	TA	TB	TA	TB
Décès	0,430%	0,430%	-	-	0,430%	0,430%
Rente Education et Rente Substitutive	0,120%	0,120%	-	-	0,120%	0,120%
Rente handicap	0,020%	0,020%	-	-	0,020%	0,020%
Incapacité Temporaire	-	-	0,750%	0,750%	0,750%	0,750%
Invalidité / IPP	0,480%	0,480%	0,300%	0,300%	0,780%	0,780%
Total	1,050%	1,050%	1,050%	1,050%	2,100%	2,100%

Les cotisations sont maintenues jusqu'au 31 décembre 2017 (sauf modifications règlementaires ou législatives ayant un effet sur l'équilibre du régime de prévoyance).

II- Personnel Cadre (salariés relevant des articles 4 et 4 bis de la convention collective nationale de retraite et de prévoyance des cadres du 14 mars 1947)

Garanties	A la charge de l'employeur		A la charge du salarié		Total	
	TA	TB/TC	TA	TB/TC	TA	TB/TC
Décès	0,620%	0,620%	-	-	0,620%	0,620%
Rente Education et Rente Substitutive	0,120%	0,120%	-	-	0,120%	0,120%
Rente handicap	0,020%	0,020%	-	-	0,020%	0,020%
Incapacité Temporaire	-	-	0,550%	1,075%	0,550%	1,075%
Invalidité / IPP	0,790%	0,815%	-	0,500%	0,790%	1,315%
Total	1,550%	1,575%	0,550%	1,575%	2,100%	3,150%

Les cotisations sont maintenues jusqu'au 31 décembre 2017 (sauf modifications règlementaires ou législatives ayant un effet sur l'équilibre du régime de prévoyance).

Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données personnelles en écrivant à l'adresse : Groupe Humanis – cellule CNIL – satisfaction clients – 303 rue Gabriel Debacq – 45777 Saran Cedex ou par courriel à contact-cnil@humanis.com. Votre demande doit être accompagnée d'une copie d'un titre d'identité en cours de validité.

Humanis Prévoyance – Institution de Prévoyance régie par les dispositions du Titre III du Livre IX du Code de la Sécurité Sociale – Immatriculée au répertoire SIRENE sous le n°410 005 110 - Siège social : 29 Boulevard Edgar Quinet 75014 Paris – Soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution : 61 rue Taitbout 75009 Paris